Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260416-2026_20_B-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 avril 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 20 : FINANCES - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE A L'ARTICLE R. 001 et R. 002

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 15
L'an deux mil vingt-cinq, le seizième jour du mois de d'avril, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

11 Étaient présents : ***Conseillers municipaux*** : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL le Maire, Adjoints(es), Patrick RENAULT, Delphine FRANCE, Conseillers : Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Luc REBOURS (arrivé à 20h23)

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :
Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE
Christophe RICHEUX donne pouvoir à Myriam CHERDEL
Virginie FRANCOIS donne pouvoir à Patricia LEBARBIER
Yannick BROSSAS donne pouvoir à Patrick RENAULT

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal s'entend pour désigner Delphine FRANCE

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le jeudi 09 avril 2026

Madame le maire expose :

- ***APRES*** *avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2025,*
- ***CONSTATANT*** *que le Compte Financier Unique de 2025 fait apparaitre un excédent global de* **397 355.77 €** ***soit :*** **52 814.62 €** *en Fonctionnement et de* **344 541.15 €** en Investissement
- ***STATUANT*** *sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement,*

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- **DE VERSER 52 814.62 € au Budget Primitif 2026, à *l'article R.002 ;***
- **DE VERSER 344 541.15 € au Budget Primitif 2026, à *l'article R.001.***
- **D'AFFECTER 0 € au Budget Primitif 2026, *à l'article R.1068* ;**

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 16 avril 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL